



Le Courrier de M^{me} Convention

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Des réponses aux plus intimes interrogations des coeurs esseulés et syndiqués en détresse

Chère Mme Convention,

Enseignante précaire, j'ai malencontreusement vécu une aventure torride avec le mari de ma coordonnatrice de département dans des circonstances tout à fait atténuantes. Depuis, elle me hait. Comme la période des tâches arrive, j'imagine qu'elle va s'arranger pour me donner les cours dont personne ne veut! Il paraît qu'elle peut me donner six préparations différentes ou m'empêcher d'avoir des groupes. Vais-je me retrouver sans tâche, sans travail et sans amis?

Une enseignante pleine de remords

Très chère précaire,

Tout d'abord, remettons les pendules à l'heure : une ou un responsable à la coordination départementale n'est pas un patron, un empereur ou un dictateur, mais une enseignante ou un enseignant élu par ses pairs afin de veiller à la réalisation de diverses activités liées à la vie départementale. En ce sens, il faut comprendre que c'est un rôle exigeant qui suppose plusieurs responsabilités, mais que le fonctionnement

des départements est démocratique et non hiérarchique. En ce qui a trait à la tâche, il est important de comprendre que la répartition des cours est une responsabilité **départementale**. Si cette tâche est le plus souvent déléguée à la personne responsable de la coordination, cette dernière doit cependant suivre les règles départementales d'attribution et c'est l'assemblée départementale qui doit entériner les tâches. En tant que membre du département, vous avez donc votre mot à dire à ce sujet : vous avez le droit de connaître les principes qui balisent cette attribution et vous pouvez en suggérer d'autres s'ils vous semblent injustes. Dans tous les cas, c'est l'assemblée qui détient le pouvoir décisionnel à ce sujet. Le calcul de votre tâche est, lui, défini par notre convention collective : votre département ne peut donc pas vous imposer six préparations et 400 étudiantes et étudiants parce que vous êtes le dernier précaire sur la liste. →

Par ailleurs, je me permets un conseil : ne laissez pas les choses s'envenimer. Si une discussion franche avec votre coordonnatrice ne donne pas de résultat, vous pouvez faire appel à votre adjointe à la Direction des Services éducatifs. Le Cégep a la responsabilité d'assurer, à vous

comme à votre collègue, un environnement de travail favorisant la santé (physique et mentale!). N'attendez donc pas de vous lancer des plans-cadres par la tête avant de demander de l'aide afin de régler le problème. □

PVRTT et autres congés

Patricia Posadas, responsable des communications

Nous vous rappelons que la date limite pour les demandes de participation au Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) au trimestre d'automne 2017 est le 15 mai (tel que stipulé à l'article 5-17.05). Pour tout autre congé prévu à la convention,

vous trouverez le tableau des principaux congés prévus à la convention collective en pièce attachée au courriel de *La Riposte*.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour d'autres informations. □

Quelques dates importantes en ce qui concerne la fin de ce fabuleux trimestre

titre écrit pendant le seul jeudi ensoleillé de toute l'année au monde!!!!

Patricia Posadas, responsable des communications

Le 29 mai : C'est la date limite à respecter en ce qui a trait à la remise des notes des élèves inscrits à un cours d'été. En effet, l'Organisation scolaire a besoin de savoir quels sont les élèves qui pourront réellement suivre leur cours d'été afin de pouvoir générer les groupes. Cette même organisation s'engage à faire parvenir la liste des élèves inscrits au trimestre d'été le 24 mai.

Le 1^{er} juin : C'est la nouvelle date limite de remise des notes. La Direction a accepté de la repousser étant donné plusieurs activités déjà prévues et impossibles à déplacer, telle la demi-journée syndicale du 31 mai, qui sera suivie de l'assemblée générale annuelle! Gros mercredi! □

Agenda

Mai 2017

- 17 : Conseil syndical - (changement de date de 14 h à 16 h)
- 31 : Demi-journée journée syndicale sur l'autonomie professionnelle
Assemblée générale annuelle

Vacances et rentrée du personnel enseignant

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

Cégep de Rimouski et CMÉC

Enseignantes et enseignants permanents et à temps complet annuel

Votre dernier jour de disponibilité est le lundi 12 juin. Le mardi 13 juin est pour vous un jour férié et les vacances commencent officiellement le mercredi 14 juin.

Le mardi 15 août est la date de votre première journée de disponibilité pour l'année 2017-2018. Oui, vous avez bien compris, nous rentrons au travail le mardi (votre horaire sera cependant disponible le lundi 14 août afin de respecter la convention collective). Les cours débuteront le lundi 21 août 2017.

Cégep de Rimouski et CMÉC

Enseignantes et enseignants à temps partiel

Votre dernière journée de disponibilité est celle inscrite à votre contrat, soit le vendredi 9 juin pour la plupart d'entre vous. □

Élection pour 2017-2018

Comité de coordination syndicale :

Alain Dion, Cinéma : coordonnateur

Patricia Posadas, Français : responsable des communications

Benjamin St-Gelais, Philosophie : responsable des affaires pédagogiques

Marie-Josée Boudreau, Français : responsable de l'application de la convention collective

Martin Pelletier, Français : responsable des finances et du perfectionnement

Myriam Litalien Bradley, Français : responsable des pratiques syndicales

Agent de liaison au CMÉC :

Francesco Barletta, Physique

Conseil général de la FEC-CSQ des 1^{er} et 2 juin à Sorel-Tracy

Patricia Posadas, responsable des communications

À la fin de chaque année scolaire, se tient le Conseil général de fin d'année de notre fédération. Le conseil général est l'instance suprême entre les congrès et il est composé des officières et des officiers de la FEC-CSQ et de quelques membres que les syndicats de notre fédération peuvent y déléguer (six qui pourront voter en ce qui nous concerne). Les membres du Comité de coordination syndicale s'y rendront pour prendre des nouvelles des autres syndicats et pour partager les bons et les mauvais coups de l'année qui vient de s'écouler. Nous y ferons aussi valoir nos points de vue en prenant part aux votes lors des processus de prise de décision.

Vous imaginez bien que certains sujets seront

inévitables, tels l'annexe S024, la CI à 85 et autres calembredaines des plus affriolantes. Je semble plaisanter mais, en fait, ce dernier conseil, alors que la tension est un peu retombée partout, alors que les ententes ont été signées (ou pas), alors que l'année scolaire est derrière nous, est toujours très instructif.

Cette année, nous avons de la place pour deux autres membres du syndicat. Toutefois, afin de réduire les coûts (budget oblige, hélas!), sachez que nous co-voiturons et co-chambérons.

Faites-nous connaître votre intérêt avant le vendredi 26 mai. Contactez-nous au bureau B-210 ou par téléphone au poste 2176. □

Les Zapartistes à Mont-Joli, pour rigoler avec nous à propos de l'éducation au Québec!

Patricia Posadas, responsable des communications

Dans le cadre de la campagne « Prof ma fierté », le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis présente, à la **salle René-Dupéré-Desjardins, à l'école du Mistral à Mont-Joli, le vendredi 19 mai à 19 h 30**, un spectacle d'humour des Zapartistes.



Puisque le thème est l'éducation, nous avons reçu une vingtaine de billets que vous pouvez vous procurer au coût de 5 \$. Si ce spectacle vous intéresse, contactez-nous au plus tard le lundi 15 mai au bureau B-210, poste 2176. □